


SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018	ADMINISTRATION GENERALE
DCM191218-0-02	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CERTIFIE EXECUTOIRE :		NOMBRE DE MEMBRES		CONVOCAION le 13 DECEMBRE 2018 N° 161/18
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 006-210600656-20181220-DCM191218-0-02-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2018 Affichage : 21/12/2018 Pour l'autorité compétente par délégation 	Affichage en mairie le	En exercice	29	Le Maire,
		Présents	21	
	21 DECEMBRE 2018 N°163/18	Représentés	6	
		Votants	27	
		Absents	2	

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, à 17H30, le conseil municipal de la Commune de La Gaude, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Bruno BETTATI, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Monique TOSELLO.

ETAIENT PRESENTS

M. Bruno BETTATI, **Maire**,

M. Michel DESSUS, Mme Claude BRUN, Mme Barbara MERLINO-BARTOLINI,
M. Bernard HULLIN, Mme Christine MALOT, M. Laurent FUGEN, Mme
Christiane COTTO, M. Jean-Pierre ALFONSI, **Adjoint**,

M. Jean-François SALUZZO, M. Jean-Marie VALENZA, ~~Mme Anne-Marie
ALBERO, Mme Laetitia SANTINI-ROUBAUD, M. François AMMI, M. Alexis
FONTAINE, M. Jean-Marc BOURDARIAT, M. Roger DROUIN, M. Jean-Marie
CUER, Mme Monique TOSELLO, Mme Pascale MONROLIN,
Mme Vanessa SIEGEL, Mme Evelyne SERRA, Mme Laurence SCIARRI, Mme
Sophie EDDAHABI, Mme Sabrina MONTULÉ, M. Olivier RENAUDO, Mme
Nathalie DURAND, Mme Patricia PEYROT, M. Frédéric LEFÈVRE, **Conseillers
Municipaux.**~~

PROCURATIONS

Monsieur François AMMI à Madame Christine MALOT
Madame Laetitia SANTINI-ROUBAUD à Monsieur Bruno BETTATI
Monsieur Jean-Marc BOURDARIAT à Monsieur Michel DESSUS
Madame Anne-Marie ALBERO à Madame Christiane COTTO
Monsieur Olivier RENAUDO à Monsieur Laurent FUGEN
Madame Nathalie DURAND à Madame Vanessa SIEGEL

Il est porté à la connaissance du conseil municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT, dont la liste est jointe en annexe.

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2018 portant délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUI le RAPPORTEUR en son RAPPORT,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les: jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La Gaude, le 19 décembre 2018,
Le Maire,


Bruno BETTATI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.